

Communiqué

Bien Vieillir en Ardèche pour tous est-il possible sans l'aide financière des services publics ?

La Maison Partagée Solidaire pour personnes âgées de Lamastre, connue sous le nom de « Maison Charra », a accueilli ses premiers colocataires en janvier 2023. Elle répond aux critères prévus par la réglementation (Loi Elan de 2019) qui prévoit une Aide à la Vie Partagée (AVP) pour les habitants d'habitats inclusifs. La gestion de cette allocation est confiée aux départements, par l'intermédiaire de la Conférence des Financeurs.

Encour'âge, association qui gère la Maison Charra, comptait sur l'AVP pour permettre aux personnes aux revenus modestes de vivre dans cette maison en lui apportant le complément de financement indispensable à son équilibre financier.

Or, le Département de l'Ardèche, sans jamais avoir visité la maison ni rencontré les responsables de l'association, malgré de nombreuses sollicitations depuis début 2022, vient de signifier que cette allocation à la vie partagée ne serait pas attribuée aux colocataires de la maison Charra.

Les raisons invoquées ?...

- Douches et WC jugés insuffisants, car ils ne sont pas dans les chambres. Effectivement, Encour'âge a fait le choix de ne pas amputer l'espace privé des colocataires (leur chambre) et de proposer des douches à l'italienne spacieuses pour assurer le confort et la sécurité de leurs utilisateurs ainsi que permettre l'intervention de tierces personnes. Privilégier l'autonomie et la sécurité de personnes âgées, ainsi que les conditions de travail des professionnels, serait donc un point faible ?

- La Conférence des Financeurs préfère donner la priorité aux zones à forte densité de seniors. 42 % de retraités sur notre territoire, ne semble donc pas suffisant... À partir de quel pourcentage gagne-t-ils le droit de pouvoir choisir leur mode de vie, avoir un autre choix que rester seuls chez eux ou aller en EHPAD ? Où est la politique de prévention ? Où est le respect du libre choix des personnes ?

- Le taux de remplissage de la Maison Charra n'est pas suffisant. Et pour cause ! Sur notre territoire 75 % des retraités vivent en dessous du seuil de pauvreté (1216€). Dans ce contexte l'AVP serait précieuse et ramènerait la participation des colocataires à 1200€/mois tout compris (nourri, logé, blanchi, accompagné et assuré).

Face à la réalité sociale locale, Encour'âge a créé un Fonds de Solidarité afin d'aider financièrement les colocataires avec de faibles moyens financiers. Actuellement, en l'absence de l'AVP, quatre des cinq colocataires bénéficient de l'aide de ce Fonds de Solidarité, soit un total de 1342€/mois, ce qui représente 16 000€/an. Et, faute de moyens pour compléter ce fonds de solidarité, de nombreuses personnes ne peuvent pas venir vivre dans la maison partagée.

Nous réitérons donc la demande d'AVP auprès du Département car, nous l'espérons, statistiques et convenances administratives ne devraient pas éloigner les décideurs de la réalité de vie des seniors en Ardèche.

Toutefois, dans l'immédiat, en l'absence d'aides publiques, Encour'âge se voit obligée de mobiliser ses bénévoles pour solliciter des fonds privés auprès de fondations - qui refusent de plus en plus de pallier aux manquements des institutions publiques - mais aussi d'entreprises qui souhaitent soutenir ce projet social ancré dans le territoire en bénéficiant d'avantages fiscaux.

L'association fait également appel à la générosité individuelle. Les personnes qui souhaitent la soutenir et participer à la pérennisation de la maison partagée solidaire pour personnes âgées de Lamastre peuvent participer au financement participatif abondé sur Les Petites Pierres/Colocation solidaire en Ardèche, jusqu'à mi-décembre. Au-delà de cette échéance, vous pouvez encore faire des dons sur HelloAsso (<https://www.helloasso.com/associations/encour-age>).

Pour en savoir plus, visitez le site de l'association <https://encour-age3.webnode.fr/>

Encour'âge
2, place Pradon 07270 Lamastre
Mail : association.encour.age07@gmail.com
Tel : 06 70 17 91 41